

Groupe d'experts de la Société royale du Canada

L'avenir des bibliothèques et des institutions d'archives au Canada

Consultation de Montréal tenue le jeudi 24 octobre 2013 de 16h00 à 18h00

Université de Montréal, salle M-415

Principaux sujets relatifs aux archives qui ont été abordés pendant cette consultation

1- Les particularités que présente le regroupement des archivistes au Québec

Alors qu'ailleurs au Canada, les institutions d'archives et les archivistes sont généralement regroupés dans une seule entité juridique, au Québec, il existe deux grands regroupements, soit l'Association des archivistes du Québec (AAQ) et le Réseau des services d'archives du Québec (RAQ). L'AAQ regroupe principalement des personnes même si elle compte quelques membres institutionnels alors que le RAQ est un regroupement d'institutions.

L'AAQ (<http://www.archivistes.qc.ca/>) compte plus de 650 membres et se définit comme étant « une association au service de la communauté archivistique ». Créée en 1967, elle regroupe les personnes qui œuvrent au sein des organismes publics et privés afin d'assurer une saine gestion des documents et des archives. L'AAQ réunit les archivistes du Québec et de la communauté francophone du Canada. Dans le milieu archivistique canadien, l'AAQ participe aux activités du Conseil canadien des archives (CCA). Elle participe aussi aux activités du Conseil international des archives (ICA) et, de façon plus particulière, à la section des associations professionnelles (SPA).

Le RAQ (<http://archivisteraq.com/membres/membres-du-raq/>) quant à lui a été créé en 1986 dans la foulée de la mise en place du Conseil canadien des archives (CCA). Il regroupe 140 services d'archives qui se trouvent dans toutes les régions du Québec et qui œuvrent dans toutes les sphères d'activités incluant notamment les secteurs gouvernemental, religieux, privé, de l'éducation, municipal, muséal et des sociétés historiques. Si le mandat de chacun des organismes membres et les ressources mises à leur disposition varient beaucoup de l'un à l'autre, ils ont tous en commun de préserver, de mettre en valeur et de rendre accessible le patrimoine archivistique des Québécois et des Québécoises.

2- La mission de diffusion des archives

Un intervenant a rappelé une des missions fondamentales de l'archiviste, soit la diffusion, ce qui est maintenant reconnu dans la profession. Bien sûr, le rôle plus traditionnel de l'archiviste est de préserver les archives qui présentent une valeur patrimoniale de témoignage pour la société, mais la préservation des archives n'est pas une fin en soi. Si on conserve des archives, c'est pour les rendre accessibles aux chercheurs et aux citoyens les informations. Et

cela est d'autant plus vrai dans une société où les technologies de l'information et de la communication (TIC) offrent des possibilités pratiquement illimitées pour diffuser et rendre accessible les archives nées numériques ou les archives analogiques une fois qu'elles ont été numérisées.

3- La formation des archivistes

On se réjouit de la présence de programmes de formation en archivistique de plus en plus nombreux au Québec. On a insisté aussi à plusieurs reprises sur le caractère essentiel que revêt cette formation pour la préparation d'une relève de qualité. Comme cela a souvent été mentionné ailleurs au Canada dans le cadre de cette consultation, on a souligné qu'il fallait que les programmes de formation préparent davantage à la gestion dans un contexte d'un plus grand leadership appliqué aux activités quotidiennes des archivistes. On a aussi noté les transformations que ne manquent pas de provoquer les TIC dans les programmes de formation. Un intervenant a beaucoup insisté sur le caractère « transdisciplinaire » que devraient privilégier les programmes de formations en archivistique, sur les liens serrés qui doivent exister entre le fondamental et l'appliqué et entre l'enseignement de niveau universitaire et la recherche qui se doit de fonder cet enseignement. On a insisté pour que la Société royale du Canada reconnaisse l'importance de la discipline que constitue l'archivistique.

4- L'annulation par BAC du Programme national de développement des archives (PNDA)

La disparition du PNDA a été évoquée par plusieurs participants comme ce fut le cas ailleurs au Canada. On a insisté sur le fait que ce fut une décision de BAC qui devrait pourtant être une institution qui travaille pour améliorer sans cesse la situation de la préservation et de l'accessibilité des archives au Canada. Il ne fait plus de doute pour personne qu'en abolissant le PNDA, BAC a tout simplement réduit à néant le réseau canadien des archives qui avait été mis en place au milieu des années 1980 à la faveur de la création du CCA. Tous sont bien conscients du temps qu'il faudra pour reconstruire un tel réseau quelle qu'en soit la forme.

5- L'importance d'un système archivistique canadien fort

Plusieurs participants ont mentionné le caractère essentiel de pouvoir compter à nouveau sur un système archivistique canadien fort. Et dans ce cadre, on se saurait trop insister sur le leadership dont doit faire preuve BAC. Or, depuis quelques années, à la suite d'une série de décisions discutables qu'a prises cette institution, il est maintenant clair que BAC n'est plus cette grande institution qu'elle était devenue au plan national et international. Et c'est l'ensemble des citoyens canadiens et en particulier les chercheurs de tous les horizons ainsi que toute la communauté archivistique qui souffrent de cette situation.

6- Les déceptions d'un citoyen qui s'est défini comme une « consommateur » des services de BAC

Un professeur d'histoire de l'Université Concordia a témoigné de son désabusement face à la réduction sensible des services qu'offre BAC en disant : « qu'il a vécu des jours plus agréables dans cette institution ». Il a mentionné que malgré les efforts qu'a investis BAC pour numériser des masses importantes de documents d'archives, il s'en est suivie une dégradation notable des services et une augmentation importante des archives non traitées donc inaccessibles aux chercheurs. Alors que la « modernisation », souvent citée par les autorités de BAC, aurait dû améliorer de façon importante les services offerts au public, la diminution du nombre d'archivistes jumelée à cette soit disant « modernisation » ont fait qu'il est maintenant plus difficile d'avoir accès à l'information. Il n'a pas hésité à qualifier cette situation « d'échec complet ». L'on se souviendra que ce constat d'échec de BAC a été fait à plusieurs reprises au cours des autres consultations menées ailleurs au Canada.

Carol Couture

27 octobre 2013